

Mastère professionnel :

Informatique Médicale

Coordinateurs du Mastère professionnel

Coordinateur 1 :

- Nom et Prénom : Pr Ben Fredj Maha
- E-mail:benfredj_maha@yahoo.fr

Coordinateur 2 :

- Nom et Prénom : Dr Layouni Saoussen
 - E-mail : saoussenlayouni@yahoo.fr
-

Objectifs du Mastère professionnel

- Apporter une formation complémentaire aux médecins/autres professionnels de la santé désirant se perfectionner dans le domaine de l'informatique Médicale.

Objectifs spécifiques de la formation

Premier module

D1 Travailler dans un environnement numérique évolutif

D2 Être responsable à l'ère du numérique

D3 Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques

D4 Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique

D5 Travailler en réseau, communiquer et collaborer

Deuxième module

Analyser et interpréter les informations médicales

Troisième module

Créer et exploiter des bases de données

Quatrième module

Cinquième module

Utiliser les technologies de l'information et de la communication et créer un site WEB

Sixième module

Scénariser et numériser des modules d'apprentissage à l'aide d'Opale de la chaîne Scenari

Traiter du son, des images et des séquences vidéo pour les utiliser dans l'enseignement

Public cible

-Les docteurs en médecine en pharmacie ou en chirurgie dentaire ou diplôme équivalent (validation de quatre années d'études universitaires) ayant une relation avec le domaine de la santé

Capacité d'accueil

25 apprenants par promotion (Une promotion chaque deux ans)

Descriptif de l'enseignement

- Régime d'Etude : Mastère professionnel obéissant au Décret n° 2012-1227 du 1er août 2012, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de mastère dans le système "LMD" et conformément au dossier d'habilitation approuvé par la commission sectorielle.
- Durée d'études : 2 ans d'études clôturés par un mémoire de fin d'études
- Volume horaire : 14 semaines d'enseignement en mode présentiel théoriques sous forme des séances de cours et des Travaux personnels continus par semestre et réparties sur des modules fondamentaux et transversaux
- Modules enseignés :

Tout au long de la formation, chaque apprenant doit dispenser les modules fondamentaux suivants:

Unité d'enseignement fondamentale 1: C2i Initiation à l'informatique et à l'Internet

Unité d'enseignement fondamentale 2: Analyse et interprétation des informations médicales

Unité d'enseignement fondamentale 3: Système de Gestion de bases des données

Unité d'enseignement fondamentale 4: Traitement des sons, des images et des séquences vidéo

Unité d'enseignement fondamentale 5: Technologie de l'information et de la communication médicale Site WEB

Unité d'enseignement fondamentale 6: Scénarisation d'un module de formation en ligne

Unité d'enseignement fondamentale 7: Administration d'un cours en ligne et tutorat à distance

En outre, le candidat doit valider encore un module transversal au choix parmi deux modules possibles à savoir le module anglais médical, le module méthodologie de recherche.

- **Assiduité:**

La présence aux activités d'apprentissage est obligatoire, attestée par les notifications d'assiduité faites à chaque séance par les enseignants. Les apprenants doivent respecter les horaires prévus et éviter les absences qui ne doivent pas dépasser les 20% du volume horaire total de chaque module. Dépassé ce seuil, la validation du module en question ne peut être accordée et le candidat est déclaré non autorisé à passer l'examen du module à la session principale.

Est déclaré défaillant (doit refaire le module avec la cohorte qui suit), tous candidat ayant un quota d'absence dépassant 50% du volume horaire total de chaque module.

- **Journées d'études**

Les rencontres se feront chaque mercredi, vendredis et/ou samedis hebdomadairement selon un organigramme préétabli et les séances se dérouleront à la faculté de médecine de Sousse (salle d'ED) et au Centre de Développement Pédagogique (au dessus de la bibliothèque).

- **Modalités d'évaluations:**

Session principale

Chaque module est évalué par un examen écrit noté sur 20 et qui représente 60% de la moyenne totale et une évaluation sous forme d'un travail personnel continue noté sur 20 qui se manifeste généralement par des Présentations en plénière des travaux de groupe sur une problématique existant sur le terrain (lieux de travail) des candidats et en rapport avec le module en cours et qui représente 40% de la moyenne Totale du module.

Les apprenants qui n'ont pas obtenu la moyenne totale=10 et n'ont pas validé la partie pratique de chaque module lors de la session principale doivent repasser le module lors de la session de rattrapage

Session de rattrapage

Le module est évalué par un examen écrit noté sur 20 et qui représente 60% de la moyenne totale et une évaluation sous forme d'un travail personnel continue noté sur 20 qui représente 40% (partie pratique) de la moyenne Totale du module.

Tout candidat ayant validé tous les modules fondamentaux et transversaux doit choisir un sujet de mémoire en fonction de la nature des problèmes qu'il rencontre sur les lieux de travail et en fonction de ses affinités avec tel ou tel module.

[Soutenance de mémoire de fin d'études.](#)

Les sujets de mémoire des candidats sont inspirés des travaux de groupe que réalisent les candidats tout au long de leur apprentissage. Il s'agit d'une évaluation notée sur 20 sous forme d'une discussion élargie avec le candidat sur le sujet de mémoire avec les membres de jurys.